

LE BUDGET A ÉTÉ VOTÉ

COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal a voté les comptes de gestion et administratifs de 2018.

Investissement

Dépenses	Prévus.....	:	541 300.00 €
	Réalisées.....	:	425 221.13 €
	Reste à réaliser.....	:	93 346.00 €
Recettes	Prévues.....	:	541 300.00 €
	Réalisées.....	:	315 283.64 €
	Reste à réaliser.....	:	145 029.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévus.....	:	764 801.00 €
	Réalisées.....	:	696 163.51 €
Recettes	Prévues.....	:	764 801.00 €
	Réalisées.....	:	809 293.20 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	:	-109 937.49 €
Fonctionnement	:	113 129.69 €
Résultat global	:	3 192.20 €

Le Conseil a également voté les budgets de l'assainissement, du lotissement Village Pion et du Pôle-multiservices.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition pour 2019 :

Taxe d'Habitation :	15,35 %.....	(Produit correspondant : 136 093 €),
Taxe Foncière (Bâti) :	15,73 %.....	(Produit correspondant : 99 933 €),
Taxe Foncière (non Bâti) :	37,52 %.....	(Produit correspondant : 47 800 €).

BUDGET PRIMITIF 2019 – COMMUNE

Le Conseil Municipal VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recette et en dépenses :

Section de fonctionnement.....	779 100,00 €
Section d'investissement.....	420 618,00 €

BUDGET PRIMITIF 2019 – ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif assainissement 2019 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section de fonctionnement.....	95 413,00 €
Section d'investissement.....	153 017,00 €

BUDGET PRIMITIF 2019 : LOTISSEMENT VILLAGE PION

Le Conseil Municipal VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif lotissement 2019 qui s'équilibre en recette et en dépenses :

Section de fonctionnement.....	21 496,00 €
Section d'investissement.....	3 442,00 €

BUDGET PRIMITIF 2019 : PÔLE MULTI-SERVICES

Le Conseil Municipal VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, le budget primitif Pôle Multi Services 2019 qui s'équilibre en recette et en dépenses :

Section d'investissement.....	1 466 315,00 €
-------------------------------	----------------

Il sera assujéti à la TVA.

VENTE DE PAVILLONS DE LA SA D'HLM FRANCE LOIRE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la vente de 2 pavillons au Quartier le Brevet.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'ALLIER

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de l'Allier.

INTERCOMMUNALITÉ « ORGANISATION ET MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ COMMUNAUTAIRE » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTR'ALLIER BESBRE ET LOIRE

Le Conseil municipal approuve la modification statutaire décidée par la Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal sollicite différentes subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la phase 2 du Pôle Multiservices ainsi que dans le cadre de la phase 3 du Pôle Santé. Il demande également des subventions auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier, Besbre et Loire et dans le cadre du Contrat Ambition Région.

DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS :

Le Conseil Municipal retient les devis pour les travaux de déplacement et d'installation du Monument aux Morts.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DÉPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS :

Le Conseil Municipal sollicite des subventions auprès de deux associations pour le déplacement et l'aménagement du monument aux morts.

INFORMATIONS DIVERSES

- La commune a été sélectionnée et bénéficie d'une étude, inédite dans le département, au nombre de 4 dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et 35 au niveau national, portant sur la mobilité. Il s'agit d'une réflexion, dans le cadre des conditions de reconquête du centre bourg, sur les questions de mobilité et des déplacements ; elle s'achèvera en mai 2019. Cette démarche vise à expérimenter des actions permettant de trouver des solutions alternatives à l'usage exclusif de la voiture particulière, en s'appuyant sur les besoins et envies des habitants de la commune.

- Un « atelier équilibre » a été mis en place à destination des personnes de plus de 55 ans. 12 séances sont prévues d'avril à juillet.

- Le personnel et les élus se forment actuellement pour être en conformité avec le RGPD (Règlement général sur la protection des données)